

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE L'INDRE**

BUREAU

Séance du 7 septembre 2018

Délibération N6

Accords cadres d'acquisition de services de télécommunication - groupement de commandes entre le Département et le SDIS de l'Indre : attribution de l'accord cadre pour le lot n° 4 : services internet.

VOTE : adopté à l'unanimité

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU la délibération du conseil d'administration du 14 décembre 2016 portant délégation au bureau ;

VU les délibérations du bureau en date du 10 octobre 2017, du 16 mars 2018 et du 13 juillet 2018 ;

VU la décision de la commission d'appel d'offres du coordonnateur du 31 août 2018 ;

DECIDE

Article unique: l'accord cadre à bons de commande à passer avec l'entreprise, telle que mentionnée en annexe, retenue par la commission d'appel d'offres du coordonnateur est approuvé et Monsieur le Président est autorisé à le signer.


Serge DESCOUT